

**2014-03-038-DGS****nomenclature: 5.1.1**\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 MARS 2014

#### OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, à dix heures trente minutes. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CORRIHONS, M. LECERF, M. GARANS, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### EXCUSES

M. SALLABERRY                      procuration à                      M. PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAURENT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 33



## **2014-03-038-DGS - ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur Chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4 et L 2122-7-2;

Considérant les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014;

### **DELIBERE**

**PROCEDE** à l'élection des adjoints

#### Candidatures:

Liste menée par Mme Isabelle NOGARO:

- Mme Isabelle NOGARO
- M. Alain PERRET
- Mme Isabelle DUFAU
- M. Francis DUBERT
- Mme Anne DUPRE
- M. Lucien HERVELIN
- M. Bernard LAPEBIE
- M. Christian GONZALES
- Mme Gisèle BAULON

#### Résultats:

Votants: 31

Bulletins litigieux: 3

Suffrages exprimés: 28

Majorité absolue: 15

#### Ont obtenu:

Liste menée par Mme Isabelle NOGARO:: 28 (vingt-huit) voix

**PROCLAME** adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les membres de la liste suivante:

Premier adjoint: Mme Isabelle NOGARO

2<sup>ème</sup> adjoint: M. Alain PERRET



3<sup>ème</sup> adjoint: Mme Isabelle DUFAU  
4<sup>ème</sup> adjoint: M. Francis DUBERT  
5<sup>ème</sup> adjoint: Mme Anne DUPRE  
6<sup>ème</sup> adjoint: M. Lucien HERVELIN  
7<sup>ème</sup> adjoint: M. Bernard LAPEBIE  
8<sup>ème</sup> adjoint: M. Christian GONZALES  
9<sup>ème</sup> adjoint: Mme Gisèle BAULON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 29 mars 2014  
Le Maire

